

*La Compagnie des Femmes ouvre ses
solutions santé aux courtiers*



Sommaire

La Compagnie des Femmes engagée depuis 18 ans auprès des femmes.....	3
Agathe Chergui engagement et innovation technologique	4
Pour les courtiers.....	5
Une mutuelle axée sur les médecines alternatives.....	6
La gamme Cajolia 1, 2 et 3.....	7
Développer l'activité santé pour un cabinet de courtage.....	9
La plateforme qui répond aux besoins opérationnels : Un Outil CRM sur mesure	10
Contact	11

La Compagnie des Femmes engagée depuis 18 ans auprès des femmes

Le premier et unique cabinet de courtage dédié aux femmes

La Compagnie des Femmes est le premier et unique cabinet de courtage dédié aux femmes et à leurs besoins en termes d'assurances. Les femmes font des choix de vie qui bouleversent la course de leur carrière. S'en suivent une multitude d'inégalités que la Compagnie des Femmes tente de solutionner avec des produits pensés spécifiquement pour elles.

En partenariat avec de grands professionnels de l'assurance, elle propose des produits sur-mesure pour la santé, l'auto et la retraite. L'objectif est de proposer aux femmes des garanties parfaitement adaptées à leurs besoins.

Nicole Rosa une fondatrice engagée

En 1996 Nicole Rosa, une féministe prônant la mixité et l'indépendance, fonde la Compagnie des Femmes.

Après plusieurs revers de fortune, elle parvient à ouvrir la première société de courtage dédiée aux femmes. Avec une méthode simple : « répondre à un besoin, c'est d'abord l'identifier et l'entendre », elle travaille en lien avec les nombreuses associations féminines de façon à développer les produits les plus adaptés aux besoins de santé, d'épargne et d'assistance des femmes.

Mais plus qu'un simple courtier d'assurances, Nicole Rosa fait de son entreprise un véritable regroupement de femmes. Elle ne se limite pas à la vente de produits d'assurances.

Un exemple ? Elle observe que les femmes veulent être polyvalentes, toujours à la pointe des compétences nécessaires à leur emploi mais que lors de formations mixtes, elles n'osent pas participer. Elle crée donc une association proposant des formations aux femmes afin de répondre à leur attente grandissante de formation continue.

Chiffres clés

2009 : Lancement du site : www.comdesfemmes.com

2009 : Rachat par Agathe Chergui qui devient PDG

2002 : Prix Tribulis pour la meilleure complémentaire santé

1996 : fondation par Nicole Rosa

Agathe Chergui engagement et innovation technologique

Agathe Chergui, Présidente de la Compagnie des Femmes depuis 2009, est une entrepreneuse née. Elle lance en 2003 le cabinet de courtage en rachat de crédits et assurances, Solution Finance. Très rapidement son cabinet s'impose comme l'un des leaders du marché.

Agathe Chergui fait la rencontre de Nicole Rosa alors que cette dernière envisage de revendre son entreprise.

En février 2009, Nicole Rosa passe le flambeau à Agathe Chergui qui aussitôt après, lance le nouveau site internet www.comdesfemmes.com et développe de nouveaux produits d'assurances.

Elle met en place un service « full web » qui permet une souscription en ligne directe à tous les produits santé, auto, moto ou habitation. Désormais, il suffit de se rendre sur le site pour faire des simulations pour tous les produits proposés par la Compagnie des Femmes.



*« Je connais bien la situation des femmes multi-casquettes qui doivent jongler avec plusieurs rôles au quotidien et tendent à s'oublier devant leurs obligations. Aujourd'hui l'engagement féministe ne passe plus tant par une féminisation de la réflexion mais plutôt par un savoir-faire et une adaptation de la technique, du marketing, des outils...
J'ai pris la tête de la Compagnie des Femmes forte de mon expérience d'auto-entrepreneuse pour prendre en charge ce deuxième étage de la fusée. J'ai apporté mes idées, mon expérience pour faire de mon entreprise un allié des femmes, un outil de réassurance et de prise en main. »*

Agathe Chergui – Présidente de la Compagnie des Femmes

Pour les courtiers

Si les courtiers souhaitent apporter des solutions de complémentaire santé et acquérir de nouveaux clients, acteur incontournable du marché de l'assurance santé individuelle La Compagnie des Femmes les accompagne au quotidien pour développer leur portefeuille.

Notre gamme de produits ne cesse d'évoluer pour mieux répondre à leurs besoins et à ceux de leurs clients.

Simple d'utilisation elle deviendra un outil majeur pour compléter leur offre et répondre aux besoins des femmes en santé.

La Compagnie des Femmes garantit

Une gamme de produit en linéaire

Des garanties ciblées et uniques sur le marché

Un portefeuille dont vous êtes propriétaire à 100%

Une mutuelle axée sur les médecines alternatives

Ménopause, ostéoporose, et cancer du sein sont des maladies proprement féminines. La maternité et l'usage de moyens contraceptifs justifient la mise en place de garanties spécifiques pour les femmes. La mutuelle santé Cajolia de La Compagnie des Femmes offre toute une gamme de garanties spécialement faites pour elles, afin de les aider à mieux protéger leur santé.

Une complémentaire santé axée sur les médecines douces

Les femmes n'ont pas les mêmes habitudes que les hommes en matière de santé. Elles font plus souvent appel aux médecins spécialistes (gynécologue, dermatologue, ...) et sont les principales consommatrices de médecine douce.

Face à ces besoins La Compagnie des Femmes, a développé l'offre santé **Cajolia**, ciblée et très avantageuse notamment en matière de prévention et de médecines douces.

Notre mutuelle santé ne prétend pas vouloir remplacer la médecine traditionnelle.

Nous nous fondons simplement sur **deux**

constats:

- De plus en plus de Françaises ont recours à ce type de médecines douces, que l'on appelle aussi « alternatives » ou bien « non conventionnelles »
- Ça marche! Les médecines douces ont en effet des résultats souvent remarquables (49% des français y ont déjà eu recours (source OMS)).



La gamme *Cajolia 1, 2 et 3*

La Compagnie des Femmes s'attache à suivre précisément l'évolution des besoins des femmes en santé afin de pouvoir offrir aux femmes la mutuelle santé efficace qu'elles sont en droit d'attendre. C'est pourquoi la Compagnie des Femmes a développé l'offre Cajolia :

Nos points forts

- Une couverture immédiate, sans délai d'attente
- Le pack « *Cajolez-Vous* » inclus dans le prix, rembourse jusqu'à 12 séances de médecines douces par an
- Une *prime naissance* ou adoption jusqu'à 1000 €
- Une prime obsèques de 1500 €
- *Remboursement de la pilule et autres contraceptifs* à hauteur de 120€ par an
- *Gratuité* à partir du 3ème enfant
- *Remboursement de toutes les vignettes* en pharmacie, y compris les vignettes orange
- Prise en charge des *actes de prévention* tels que : L'ostéodensitométrie (refusée par le RO), mammographie, amniocentèse, traitement de la ménopause ...
- *Une assistance au quotidien* après une hospitalisation : Services à la personne, informations et aide à la vie, aide-ménagère...
- Toutes nos garanties sont éligibles à l'aide à la complémentaire santé

Les garanties *Cajolia*

Les garanties Cajolia

	Cajolia 1	Cajolia 2	Cajolia 3
HOSPITALISATION Forfait hospitalier secteur conventionné Honoraires hospitalisation Forfait légal sur les actes visés à l'article R322-8 I du code de la Sécurité sociale Frais de séjour secteur conventionné ⁽¹⁾ Chambre particulière secteur conventionné y compris maternité ⁽²⁾ Frais d'hospitalisation secteur non-conventionné ^{(1) (3)} Frais d'accompagnement enfant < 16 ans ; adulte > 75 ans ⁽⁴⁾ Transport ambulance accepté par le R.O.	Frais réels 150% Frais réels Frais réels Plafond 50€/jour Plafond 100€/jour Plafond 35€/jour 100%	Frais réels 200% Frais réels Frais réels Plafond 60€/jour Plafond 100€/jour Plafond 35€/jour 200%	Frais réels 250% Frais réels Frais réels Plafond 80€/jour Plafond 130€/jour Plafond 35€/jour 250%
MÉDECINE ET SOINS MÉDICAUX Consultations de généralistes tous secteurs, spécialistes secteur non conventionné Consultations de spécialistes secteur conventionné Actes de spécialistes (dont radiologies) Actes de chirurgiens, gynécologues-obstétriciens et anesthésistes-réanimateurs secteur 2 Forfait légal sur les actes visés à l'article R322-8 I du code de la Sécurité sociale Analyses et examens de laboratoire Auxiliaires médicaux	100% 150% 100% 150% Frais réels 100% 100%	200% 200% 200% 200% Frais réels 200% 200%	250% 250% 250% 250% Frais réels 250% 250%
PHARMACIE Vignettes blanches, vignettes bleues, vignettes orange	100%	100%	100%
APPAREILLAGE Prothèses auditives acceptées Prothèses auditives refusées Gros appareillage ⁽⁶⁾ Autres dispositifs médicaux et appareillages Véhicule pour handicapé physique accepté par le R.O.	Plafond 230€ Plafond 230€ 100% 100% Plafond 400€	Plafond 380€ Plafond 380€ 100% 200% Plafond 400€	Plafond 450€ Plafond 450€ 100% 250% Plafond 400€
DENTAIRE Soins dentaires Prothèses remboursées par le R.O. ⁽⁷⁾ Prothèses nomenclaturées, non remboursées par le R.O. ⁽⁷⁾ Orthodontie acceptée par le R.O. Orthodontie refusée par le R.O.	100% 100% 100% du TC reconstitué 100% 100%	200% 200% 200% du TC reconstitué 200% 200%	250% 250% 250% du TC reconstitué 250% 250%
OPTIQUE Monture, Verres, Lentilles (acceptées, refusées jetables) Garantie Plafond optique reportable (le plafond peut être doublé en fonction de la consommation)	Plafond 125€ Oui	Plafond 155€ Oui	Plafond 275€ Oui
CURE Cure thermale acceptée par le R.O. (sur la base d'une cure de 21 jours)	Plafond 525€	Plafond 525€	Plafond 525€
ALLOCATION Naissance ou adoption (enfant < 10 ans) ⁽⁸⁾ Allocation enfant né sans vie Obsèques ⁽⁹⁾	500€ 500€ Plafond 1500€	800€ 800€ Plafond 1500€	1000€ 1000€ Plafond 1500€
PRÉVENTION Vaccin anti-grippe Détartrage annuel Ostéodensitométrie acceptée par le R.O. Ostéodensitométrie refusée par le R.O. Mammographie Fécondation In vitro Amniocentèse Substituts nicotiques non remboursés par le R.O. Contraceptifs masculins et féminins Traitement de la ménopause prescrit Pharmacie, homéopathie, phytothérapie prescrite	Plafond 12€ 100% 100% Plafond 40€ Plafond 40€ Plafond 100€ Plafond 100€ Plafond 100€ Plafond 50€ Plafond 120€ Plafond 80€ Plafond 30€	Plafond 12€ 200% 200% Plafond 40€ Plafond 40€ Plafond 100€ Plafond 100€ Plafond 100€ Plafond 50€ Plafond 120€ Plafond 80€ Plafond 30€	Plafond 12€ 250% 250% Plafond 40€ Plafond 40€ Plafond 100€ Plafond 100€ Plafond 100€ Plafond 50€ Plafond 120€ Plafond 80€ Plafond 30€
Pack Cajolez-vous : jusqu'à 12 séances par an	Plafond 15 €/ séance	Plafond 20 €/ séance	Plafond 25 €/ séance
Assistance santé CCMO* (Aide-ménagère, portage médicaments, ...)	24H/24	24H/24	24H/24

Les plafonds sont exprimés par bénéficiaire par an et dans la limite des frais engagés. La prise en charge des prestations liées à l'hospitalisation psychiatrique est limitée à 45 j/an.
 Les remboursements CCMO Mutuelle exprimés en % du tarif de convention (ou de la base de remboursement) ou en % des frais réels induisent le remboursement du régime obligatoire.
⁽¹⁾ Frais personnels non pris en charge : boisson, blanchisserie, téléphone, etc. La télévision est prise en charge après un franchise de 10 jours / hospitalisation dans la limite de 2€ / jour.
⁽²⁾ Prise en charge limitée à 60 j / an en hospitalisation ; 45 j / an en psychiatrie ; 12 j / an en maternité.
⁽³⁾ Prise en charge globale plafonnée à 3500 € / bénéficiaire / an incluant les frais de séjour, la chambre particulière et le forfait hospitalier.
⁽⁴⁾ Maximum 10 jours / an pour un accompagnant de plus de 75 ans.
⁽⁵⁾ En cas de consultations et de visites non conventionnées, le remboursement est effectué sur la base du tarif de responsabilité reconstruit.

tué et du remboursement conventionnel reconstruit.
⁽⁶⁾ Corset, ceinture, genouillère, plâtre, chaussures, cannes anglaises, lit médical, poétique, seringue, etc.
⁽⁷⁾ Limitation globale de la part CCMO par bénéficiaire et par an de : 1500€ Cajolia 1 ; 1800€ ; Cajolia 2 ; 2100 € Cajolia 3.
⁽⁸⁾ Versée à l'inscription de l'enfant (celle-ci doit intervenir dans les 2 mois suivant sa naissance ou son adoption). Elles est doublée en cas de naissance multiple.
⁽⁹⁾ Allocation versée jusqu'au départ en retraite du bénéficiaire sans pouvoir excéder l'âge maximum légal de départ à la retraite.
 * Prestation assurée par Europ Assistance.
 La mise en œuvre de la CCMO (Classification commune des actes médicaux) et de la TAA (tarification A l'Activité) fera l'objet en cas de besoin d'une modification du présent tableau.

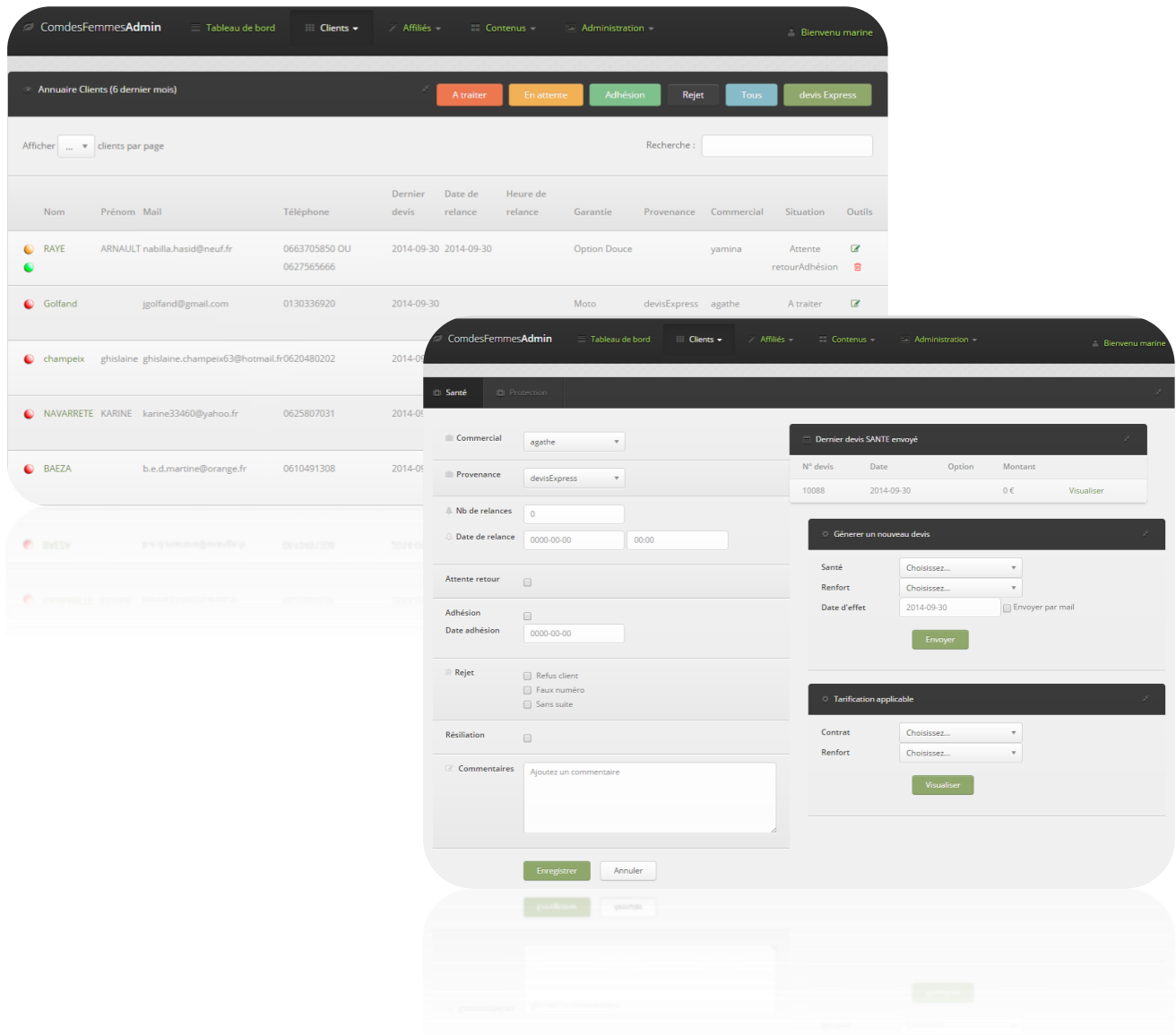
Développer l'activité santé pour un cabinet de courtage

- ✓ L'efficacité de la gamme repose sur 3 principes fondamentaux :
 - 1- Un produit ciblé pour les femmes
 - 2- Un positionnement innovant
 - 3- Un commissionnement linéaire

- ✓ La Compagnie des Femmes offre des avantages uniques pour les courtiers partenaires
 - 1- Ouverture de code sans engagement de production
 - 2- Un tarifateur en ligne
 - 3- Jusqu'à 12 mois d'effet différé

- ✓ Pour les clients les avantages sont nombreux :
 - 1- Jusqu'à 3 niveaux de garanties
 - 2- Pas de sélection à l'entrée
 - 3- Pas de délais d'attente
 - 4- Un tiers payant national

La plateforme qui répond aux besoins opérationnels : Un Outil CRM sur mesure



- ✓ Accessible 24/24h et 7j/7
- ✓ Bulletin d'adhésion
- ✓ Notice d'informations
- ✓ Tarificateur santé en ligne
- ✓ Suivi des contrats
- ✓ Tarification multi-marques
- ✓ Analyse du portefeuille
- ✓ Envoi de propositions commerciales
- ✓ Gestion des affaires en cours



Contact

Agathe Chergui, Présidente de la Compagnie des Femmes

Tel : 01 40 54 30 35

agathe@comdesfemmes.com

LA COMPAGNIE DES FEMMES

Femmes Assurances Services est une société de courtage d'assurance de droit français

SAS au capital de 30 700 euros

RCS Paris 303 476 550 00 106

N° ORIAS : 07 023 190